

Annexe

Exil et enfermement des enfants.

Un double état de vulnérabilité à l'ère d'une politique migratoire « ferme et humaine »

*** MISE À JOUR ***

Mercredi 13 juin 2018, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a appelé dans une lettre le secrétaire d'État à l'asile et la migration, à ne pas « revenir à des pratiques anciennes qui compromettent les droits de l'enfant ».

La réponse du secrétaire a été la suivante : « *Ces unités sont destinées à accueillir des familles qui résident illégalement sur le territoire belge et refusent manifestement de retourner dans leur pays d'origine, seulement après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles.* » La détention de ces familles dans les unités spécifiques n'intervient qu'après « *un système en cascade de mesures moins coercitives* » et d'une « *série d'alternatives* », souligne-t-il. Voir l'article : Le Soir : <http://plus.lesoir.be/162571/article/2018-06-14/centre-ferme-pour-familles-theo-francken-repond-au-conseil-de-leurope>

*** Pour dépasser les clichés concernant l'immigration en Belgique ***

Voir l'ouvrage disponible gratuitement en ligne : Mabrouk, A. et Lafleur, J.-M. 2017. « Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle », Academia – l'Harmattan, [En ligne], https://www.uliege.be/cms/c_9541800/fr/pourquoi-l-immigration-un-livre-pour-depasser-les-cliches